



Droit de passage ou servitude

Par **CLARISSE**, le **25/03/2008** à **14:21**

Je viens d'acheter une propriété composée de trois maisons indépendantes. Deux d'entre elles ont un accès commun, la troisième a un accès par un chemin privé sur l'arrière de la propriété. C'est un petit pavillon avec un petit jardin sur le devant avec comme seul accès un portail donnant sur ce chemin privé. L'ensemble de la propriété a été construit en 1947; Dans notre acte de propriété il n'est pas mentionné de servitude concernant ce chemin. Je voudrais donc savoir si légalement mes locataires pourront accéder sans problèmes. J'aimerais également savoir où m'adresser pour obtenir un historique de propriété de cette maison afin de savoir si il a existé une servitude, ce qui doit être le cas puisque l'accès a été fait ainsi. Je vous remercie par avance, j'espère avoir été claire !